



Pour information

**Direction générale de la performance  
économique et  
environnementale des entreprises  
Service Compétitivité et performance  
environnementale  
Sous-direction Compétitivité  
Bureau du Financement des entreprises  
3, rue Barbet de Jouy  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Direction générale de l'énergie et du climat  
Service du climat et de l'efficacité énergétique  
Sous-direction de l'efficacité énergétique  
et de la qualité de l'air  
Bureau de la qualité de l'air  
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et  
de la Mer  
92 055 La Défense Cedex**

**Instruction technique  
DGPE/SDC/2016-1016**

28 décembre 2016

**Direction Générale de la Prévention des  
Risques  
Service des risques sanitaires liés à  
l'environnement des déchets et des pollutions  
diffuses  
Sous-direction santé-environnement, produits  
chimiques agriculture  
Bureau de biotechnologies et de l'agriculture  
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et  
de la Mer  
92 055 La Défense Cedex**

Nor : AGRT1638801J

**Date de mise en application : Immédiate**

**Diffusion : Interne**

**Période de confidentialité : Indéfinie**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 1**

**Objet :** Mise en œuvre du programme d'aide accordée par Madame la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

<b>Destinataires d'exécution</b>
DDT(M) DRAAF DREAL DD(CS)PP

**Résumé :**La présente instruction modifie la date limite de dépôt des dossiers au dispositif d'aide accordée par Madame la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air. L'aide est attribuée au titre du régime d'Aide d'Etat n° SA.39618

**Textes de référence :**

- Règlement UE n° 702/2014 du 25/06/2014 déclarant certaines catégories d'aide, dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du TFUE, notamment son article 14 ;
- Lignes directrices agricoles de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales 2014-2020, notamment les points 135 à 155 ;
- Régime d'aide d'Etat n° SA.39618 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire.

**Mots-clés :** volailles, porcins, investissements, ammoniac, épandage, effluents, lisier, laveurs d'air, racleurs, tapis d'évacuation des fientes de volailles.

L'instruction technique référencée DGPE/SDC/2016-707 en date du 7 septembre 2016, relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide accordée par Madame la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air est modifiée pour tenir compte de la prolongation apportée à la date limite de dépôt des dossiers.

Veillez trouver, ci-après, la décision INTV-SANAEI-2016-65 de FranceAgriMer en date du 9 décembre 2016 qui modifie la décision INTV-SANEI 2016-43 du 11 août 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'aide accordée par Madame la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

Le Directeur Général de l'énergie  
et du climat

Laurent MICHEL

Le Directeur général de la prévention  
des risques

Marc MORTUREUX

La Directrice générale de la performance  
économique et environnementale des entreprises

Catherine GESLAIN-LANEELLE



**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL  
DE FRANCEAGRIMER**

DIRECTION INTERVENTIONS  
SERVICE AIDES NATIONALES, APPUI AUX ENTREPRISES ET  
INNOVATION  
12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 20002  
93555 MONTREUIL CEDEX

**INTV-SANAEI-2016-65**

Du

**- 9 DEC. 2016**

Dossier suivi par :  
Unité Aides aux Exploitations et Expérimentation  
Claude MAUVE – 01.73.30.31.33 -  
Florence POINSSOT – 01.73.30.31.34 –  
Courriel : UAEE.NH3@franceagrimer.fr

MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

**PLAN DE DIFFUSION :**

Mmes et MM. les Préfets de région  
Mmes et MM. les Préfets de département  
Mmes et MM. les D.D.T. OU D.D.T.M  
Mmes et MM. les D.D.C.S.P.P. et D.D.P.P.  
Mmes et MM. les D.R.A.A.F. et DRIAAF Ile-de-France  
Mmes et MM. les DREAL et DRIEE Ile-de-France  
Mmes et MM. les Présidents de Conseil régional  
M. le Président de l'ARF  
Mmes et MM. les Présidents de Conseil départemental  
M. le Président de l'ADF  
MEEM : SG – DGEC - DGPR  
MAAF : SG– DGPE  
MINEFI : Direction du Budget 7A  
Mme le Contrôleur Général Économique et Financier de  
FranceAgriMer  
ASP  
CGAAER  
APCA  
FNSEA – Jeunes Agriculteurs  
La Coordination Rurale  
La Confédération Paysanne

**OBJET :** Prolongation de la période de dépôt des demandes pour l'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

**Bases réglementaires :**

- Directive 2010/75/UE concernant les élevages IED (Directive concernant les émissions industrielles) ;
- Directive 2001/81/CE relative à la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (NEC) ;
- Règlement UE n° 702/2014 du 25/06/2014 déclarant certaines catégorie d'aide, dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du TFUE, notamment son article 14 ;

- Lignes directrices agricoles de l'Union européenne concernant les aides d'état dans les secteurs agricoles et forestiers et dans les zones rurales 2014-2020, notamment les points 135 à 155 ;
- Régime d'Aide d'Etat n° SA.39618 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;
- Décret n° 2073-375 du 2 mai 2013 modifiant la nomenclature des installations classées ;
- Décret n° 1999-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'État pour des projets d'investissement modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003 ;
- Instruction technique DGPE/SDC/2015-1012 du 25/11/2015 relative aux modalités de mise en œuvre de la majoration Jeunes Agriculteurs pour les aides aux investissements dans le cadre du PCAE ;
- Décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air ;
- Avis du Conseil spécialisé viandes blanches du 29 novembre 2016.

**Mots-clés** : pollution de l'air, élevages soumis à la réglementation ICPE, élevages IED, investissements, ammoniac, épandage, effluents, lisier, laveurs d'air.

**RESUME :**

La présente décision a pour objet de prolonger la période pour le dépôt de demandes d'aide complètes dans le cadre du dispositif prévu par la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016 relative à la mise en œuvre du programme d'aide accordée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air.

**Article 1 – Prolongation de la période de dépôt des demandes d'aide**

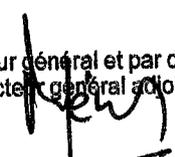
La présente décision prolonge la période pour le dépôt de demandes d'aide complètes prévue dans la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-43 du 11 août 2016, jusqu'au 15 février 2017.

**Article 2**

Les autres dispositions de la décision visée à l'article 1 demeurent inchangées.

 Le Directeur Général

Pour le Directeur général et par délégation  
Le Directeur général adjoint

  
**Philippe MÉRILION**